Une nouvelle procédure pour se faire interdire de jeux !

A partir du 11 janvier 2021, la procédure pour se faire interdire de jeux change ! Les joueurs qui souhaitent se faire interdire de jeux pourront désormais le faire directement auprès de l'Autorité nationale des jeux sur le site internet interdictiondejeux.anj.fr

C'est une nouvelle procédure simplifiée et rapide. Il n'est plus nécessaire de prendre rendez-vous au commissariat pour se faire interdire de jeux et la dématérialisation de la procédure permet des délais raccourcis. En étant directement géré par l'Autorité nationale des jeux, le fichier des interdits de jeux est également plus rapidement mis à jour auprès des opérateurs de jeux.

La procédure pour lever l'interdiction de jeux devient elle aussi beaucoup plus simple.

Il est bien entendu possible de se faire interdire par mail ou par courrier postal. Retrouvez toutes ces informations dans notre article sur l'interdiction volontaire de jeux.

Voici une vidéo de présentation de la nouvelle procédure d'interdiction de jeux :

L'interdiction volontaire de jeux : comment ça marche ?

Articles en lien :

Se faire interdire ou exclure des casinos et sites de jeux

Les auto-exclusions